

CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	13
VOTANTS :	14
POUVOIRS :	1

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 novembre 2022**

Date de convocation : 24/11/2022
Date d'affichage : 24/11/2022

L'an deux mille vingt-et-deux le vingt-neuf novembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent, SCHLEGEL Régis, NACHI Lahcène, SORRENTINO Claudia (à partir du point n° 6), MEYER Laure, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte, SCHMITT Jean-François

Absents représentés/excusés :
BODO Bénédicte, procuration à SORRENTINO Claudia

Absents non excusés : SCHMITT Jean-François

M. Régis SCHLEGEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 25/10/2022

Finances locales

3. Demande de subvention DETR/DSIL
 - o Voirie rue de la forêt
 - o Hangar communal
4. Réponse à Demande de subvention - Bibliothèque pédagogique
5. Révision des loyers
6. Dotation annuelle aux écoles

Fonction publique

7. Création d'un poste d'adjoint d'animation 11h et suppression du poste à 13 h

Domaine et Patrimoine

8. Acquisition d'une parcelle d'un are

Divers et communication

9. Décisions prises par délégation
10. Divers et communication

M. le Maire ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le quorum, avec 12 présents (13 à partir du point n°6), étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Les procurations suivantes ont été reçues :

- BODO Bénédicte, procuration à SORRENTINO Claudia

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,
Le conseil municipal désigne M. SCHLEGEL Régis, secrétaire de séance.

2. DCM2022069 - Approbation du compte rendu de la séance du 25 octobre 2022

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2022.

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- ☇ adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2022.

Finances locales

3. DCM2022070 - Demande de subvention DETR/DSIL - Voirie rue de la forêt (Nouvelle dépose)

Sur le rapport du maire

Vu le projet de réfection de la voirie rue du forêt, axe important du village, pour un montant de 45 768.00 € HT consistant en :

- la réfection de l'enrobé sur la longueur de la rue
- le renforcement de la voirie dans le virage en partie basse, près de la voie ferrée
- la création d'un trottoir absent dans le virage

Indiquant que ces travaux peuvent être éligibles à la DSIL/ DETR au titre de la réfection de voirie en milieu rural 2023 (à titre expérimental)

Le conseil municipal,

Après délibération, **par 12 voix pour, 0 abstentions, 0 contre**

- ☇ Approuve les travaux de réfection de la voirie rue de la forêt pour un montant de 45 768 € HT
- ☇ Fixe le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	DETR	CASC	Commune
Réfection de la voirie rue de la forêt avec création de trottoir	45 768.00 €	9 154.00 €	18 307.00 €	18 307.00 €
FINANCEMENT	45 768.00 €	20 %	40 %	40 %

- ☇ Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR2023 de 20 % auprès des services de l'Etat,

- ☇ Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours de 40 % auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence.

4. DCM2022071 - Demande de subvention DETR/DSIL - Hangar communal (Nouvelle dépose)

Sur le rapport du maire,

Vu le projet de construction d'un hangar communal près de l'atelier actuel afin de centraliser les équipements et outils nécessaires à l'exercice des missions des agents des services techniques,

Rappelant la DCM2022005 du 27 janvier 2022 sollicitant une subvention DETR2022 pour cette opération et que le projet n'a pas été retenue en 2022 lors des arbitrages effectués par le Préfecture ;

Indiquant qu'il y a lieu de solliciter le renouvellement de la demande et d'en modifier le montant des travaux et le plan de financement en raison de la nécessité de tenir compte des prescriptions des ABF et de la hausse des devis initiaux

Indiquant que ces travaux sont éligibles à la DETR et au fonds de concours de la CASC,

Le conseil municipal,

Après délibération, **par 12 voix pour, 0 abstentions, 0 contre**

- 👉 Rapporte la DCM2022005
- 👉 Approuve les travaux de création d'un hangar communal à hauteur de 105 585 € HT
- 👉 Fixe le nouveau plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	DETR	Fonds CASC	Agence de l'eau	COMMUNE
Les honoraires d'architecte	1 550.00 €				
Achat terrain	5 740.00 €				
Etude de sol	1 500.00 €				
Le terrassement et gros oeuvre	49 306 .00€	42 234 €	28 735 €		28 735 €
La charpente et toiture	32 283.00 €				
L'électricité	5 406.00€				
Citerne enterrée	9 800.00 €			5 880.00 €	
FINANCEMENT	105 585.00 €	40 %	27.2 %	5.6 %	27.2 %

- 👉 Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR2022 de 40 % auprès des services de l'Etat
- 👉 Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours de 27.2 % auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence,
- 👉 Autorise M. Le Maire à solliciter une subvention à l'Agence Eau Rhin Meuse pour le financement d'une citerne enterrée
- 👉 Autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier.

5. DCM2022072 - Réponse à Demande de subvention - Bibliothèque pédagogique

Sur le rapport du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention présentée par la bibliothèque pédagogique Sarreguemines Ouest,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- 👉 Attribue une subvention de 50 € à la bibliothèque pédagogique Sarreguemines Ouest
- 👉 Les crédits sont disponibles au chapitre 65.

6. DCM2022073 - Révision des loyers

Sur le rapport du Maire,

Indiquant que la révision des loyers est applicable chaque année au 1^{er} janvier pour la plupart des logements communaux loués,

Il rappelle l'indice de référence retenu qui est le suivant :

- Indice de référence des loyers (3^{ème} trimestre 2021) : ➤ 136.27
- Indice de référence des loyers (3^{ème} trimestre 2021) : ➤ 131.67

Et la formule de calcul à appliquer : « Loyer 2022 » x (136.27/131.67)

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, **par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- ↓ Décide de réviser les loyers à compter du 1/01/2023 comme suit :

Logements communaux	Loyer 2022	Loyer 2023	Loyer arrondi
4 rue des mésanges, logement groupe scolaire	218 €	225.61 €	226 €
2a rue de l'église	275 €	284.60 €	285 €
38 grand rue à Dieding	489 €	506.08 €	506 €

- ↓ Décide pour le loyer du logement du restaurant 8 rue de l'église de :

- Réviser le loyer, conformément au bail, selon l'indice de référence suivant :

- Indice du cout de la construction au 1^{er} trimestre 2021 :1822
- Dernier indice du cout de la construction 1^{er} trimestre 202 : 1948

Loyer 2022 : 289 x (1948/1822) = 308.98 € soit un loyer arrondi à **309 €**. Ce loyer sera appelé pour les mois de janvier et février.

- de fixer à **compter 1^{er} mars 2023 le loyer à 520 €**, suite aux travaux d'amélioration du logement du restaurant 8 rue de l'église, conformément à l'avenant au bail joint en annexe. Ce loyer sera révisé annuellement sur la base de l'Indice du cout de la construction du 2^e trimestre.

- ↓ Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

7. DCM2022074 - Dotation annuelle aux écoles

Sur le rapport du maire,

Rappelant que la collectivité inscrit chaque année au budget une dotation de fonctionnement pour les écoles de la commune,

Indiquant, qu'en outre, depuis la délibération du 5 décembre 2003, la commune participe habituellement à la sortie pédagogique à laquelle prennent part les enfants de la commune scolarisés au CM2,

Le conseil municipal, après délibération, **par 14 voix pour, 0 abstentions, 0 contre**

- Fixe les dotations de fonctionnement allouées aux écoles à :
 - ✓ 21.00 € par élève de l'école primaire
 - ✓ 21.00 € par élève de l'école maternelle
- Décide de prendre en charge :
 - ✓ La totalité du coût d'entrée à la piscine pour les élèves
 - ✓ Les frais des déplacements pédagogiques dans la limite de 8 déplacements par année et par école
 - ✓ 50% des frais de transports pour l'excursion de fin d'année

- Fixe à 150 € la participation versée par élèves du CM2 issus de la commune pour leur sortie pédagogique annuelle.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

Fonction publique

8. DCM2022075 - Création d'un poste d'adjoint d'animation 11h et suppression du poste à 13 h

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du poste d'agent d'animation faisant fonction d'assistant éducatif germanophone, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13 heures par semaine, soit **11/35^{ème} annualisé** pour intervenir en appui des enseignants des classes ;

Compte tenu de la nécessité d'adapter le poste au besoin des enseignants et de l'agent, le nombre d'heures attribué doit être ramené à 11/35 annualisé 8.66/35^e

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression du poste d'agent d'animation faisant fonction d'assistant éducatif germanophone, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 13 heures par semaine, soit **11/35^{ème} annualisé**,

La création d'un emploi d'Agent d'animation, faisant fonction d'assistant éducatif germanophone, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 11 heures par semaine, soit **8.66/35^{ème} annualisé** pour intervenir en appui des enseignants des classes et favoriser une exposition fréquente et intensive à la langue et la culture allemande auprès des élèves, **à compter du 1^{er} janvier 2023.**

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C

Si les emplois ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par les articles 3-2, 3-3 et 3-3-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint d'animation, sur la base du 1^{er} échelon et complété, le cas échéant, par des indemnités.

Le conseil municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Après en avoir délibéré, **par 14 voix pour, 0 abstentions, 0 contre**

DECIDE :

- ✚ De supprimer le poste d'agent d'animation à temps non complet 13/35^e annualisé 11/35^e
- ✚ D'adopter la proposition du Maire en créant un poste 11/35^e annualisé 8.66/35^e
- ✚ De modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Domaine et Patrimoine

9. DCM2022076 - Acquisition d'une parcelle d'un are

Sur le rapport du Maire,

Considérant les travaux de viabilisation du lotissement l'orée du bois et la parcelle cadastrée initialement section 1 n° 588 appartenant à M. MEYER Sylvain qui n'est pas viabilisée.

Indiquant que pour éviter des travaux de viabilisation ultérieurs pour cette unique parcelle, il a été proposé à M. MEYER Sylvain de bénéficier de la viabilisation de sa parcelle durant le chantier en cours. Le cout de la viabilisation s'élève à 8 500 €.

Afin de permettre à M. Meyer de ne payer ces couts qu'à la revente ou l'utilisation de son terrain, la commune, suite à un nouvel arpentage, souhaite acquérir la parcelle 243/268 d'une contenance d'un are, extraite à l'avant de la parcelle 588, donnant l'accès aux réseaux, au prix de 30 € l'are.

Lors de la revente ou de l'utilisation du terrain, le futur acquéreur ou M. MEYER s'il est l'utilisateur s'engage à acheter également la parcelle 243/268 de 1 are à la commune, soit au prix de vente de la parcelle vendue, soit au prix de 8 500€ l'are, si le prix de vente à l'are n'atteint pas ce montant. Une convention précisera les engagements des parties en présence

Vu le PV d'arpentage établi en date du 9 aout 2022,

Le conseil municipal,

Après délibération, **par 14 voix pour, 0 abstentions, 0 contre**

- ✚ Autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée section 1 n° 243/268 d'une contenance d'un are, au prix de 30 € l'are ;
- ✚ Autorise le maire à signer la convention fixant les conditions de revente ou d'utilisation de la parcelle 243/268, à savoir un prix d'acquisition soit au prix de vente de la parcelle vendue, soit au prix de 8 500 € l'are, si le prix de vente à l'are n'atteint pas ce montant.
- ✚ Autorise le maire Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction

Divers et communication

12. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Concessions funéraires

N° DECISION	Objet	Durée	Montant	Nomenclature ACTES
DEC2022051	Achat Concession funéraire n° 105/2022 –BARTHEL G	15 ans	97.00 €	3.2

➤ Exercice du droit de préemption urbain

N° DECISION	Objet	Surface M2	Localisation	Nomenclature ACTES
DEC2022058	Renonciation au droit de préemption bien cadastré section 1 – 359-361-394-395	2990	7 rue des abeilles	2.3

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2022046	Marché public - - installation lumière préau ancienne Ecole dieding	CS ELECTRICIEN	800.00 €	1.1
DEC2022047	Marché public - location balayeuse	MAEVA	1 490.50 €	1.1
DEC2022048	Marché public - - 2e diagnostic reseaux ecole	INERA GRAND EST	2 570.00 €	1.1
DEC2022049	Marché public - réseau gaz lot orée bois	WETP	3 361.85 €	1.1
DEC2022050	Marché public - achat trousse secours	Technic Médical	270.52 €	1.1
DEC2022052	Marché public - pose regard aep salle communale	VEOLIA	1 079.12 €	1.1
DEC2022053	Marché public - pose regard aep cimetière Eglise Zetting	VEOLIA	989.20 €	1.1
DEC2022054	Marché public - pose regard aep cimetière dieding	VEOLIA	1 059.14 €	1.1
DEC2022055	Marché public - signalisation horizontale et verticale	SVH	1 804.40 €	1.1
DEC2022056	Marché public - - réfection calvaire	SCHWARTZ	3 870.00 €	1.1
DEC2022057	Marché public - pose regard aep nouveau cimetière	VEOLIA	379.69 €	1.1

13. Divers et communication

Sans objet

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 21 h.

Régis SCHLEGEL
Secrétaire de séance



Bernard FOUILHAC-GARY
Maire




**La présente séance comporte les délibérations n° 2022069 à 2022076
Et décisions par délégation n° DEC2022046 à DEC2022057**

N° DCM/ DECISION/ ARRETE	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2022069	Approbation du compte rendu de la séance du 25/10/22	5.6
DCM2022070	Demande de subvention DETR – voirie rue de la forêt	7.5
DCM2022071	Demandes de Subvention DETR – hangar communal	7.5
DCM2022072	Réponse à demande de subvention – bibliothèque pédagogique	7.5
DCM2022073	Révision de loyers 2023	3.3
DCM2022074	Dotation annuelle aux écoles	7.5
DCM2022075	Création d'un poste d'adjoint d'animation	4.1
DCM2022076	Acquisition terrain 1 are lot orée du bois	3.1
DEC2022046	Marché public -CS ELECTRICIEN - installation lumière préau ancienne ecoledieding	1.1
DEC2022047	Marché public -MAEVA - location balayeuse	1.1
DEC2022048	Marché public -INERA GRAND EST - 2e diagnostic reseaux ecole	1.1
DEC2022049	Marché public -WETP réseau gaz lot orée bois	1.1
DEC2022050	Marché public -technic medical - achat trousse secours	1.1
DEC2022051	Achat Concession funéraire n° 105/2022 – tombe BARTHEL Germain	3.2
DEC2022052	Marché public -VEOLIA - pose regard aep salle communale	1.1
DEC2022053	Marché public -VEOLIA - pose regard aep cimetière zetting	1.1
DEC2022054	Marché public -VEOLIA - pose regard aep cimetière dieding	1.1
DEC2022055	Marché public - SVH - signalisation horizontale et verticale	1.1
DEC2022056	Marché public -SCHWARTZ - réfection calvaire	1.1
DEC2022057	Marché public -VEOLIA - pose regard aep nouveau cimetière zetting	1.1